

Valoriser les rejets thermiques : chauffer les uns avec les rejets de chaleur des autres

Présenté par **Maude Vuillemard**,

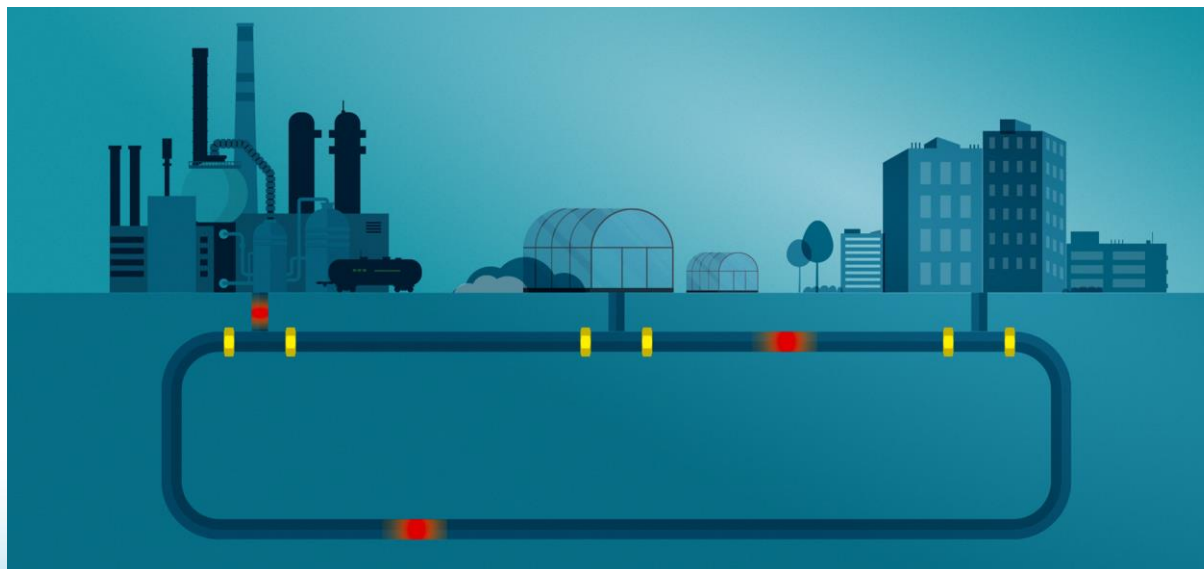
Chargée de programme - Valorisation des rejets thermiques,

Bureau de la transition climatique et énergétique,

MELCCFP

Modèles d'affaires d'un projet de VRT

- Les trois parties requises dans un projet de VRT :
 1. Un ou des émetteurs
 2. Un ou des consommateurs
 3. Un distributeur
- L'émetteur, le consommateur ou une tierce partie



Modèles d'affaires d'un projet de VRT



- Le distributeur
 - Une municipalité ou une entité municipale
 - Une entreprise privée à but lucratif ou sans but lucratif
 - Une société d'économie mixte
 - Les établissements des réseaux de l'éducation et de la santé
 - Les sociétés d'État, sauf exception

Programme « Valorisation des rejets thermiques »

4

- Volet 1 - Étude de faisabilité : 75 % des dépenses admissibles jusqu'à 150 000 \$
- Volet 2 - Implantation : le moindre des montants suivants:
 - 75 % des dépenses admissibles
 - $125 \$ \times t \text{ \acute{e}q. CO}_2 \text{ r\acute{e}duites}^* + 8 \$ \times \text{GJ d'\acute{e}nergies renouvelables r\acute{e}duits}^*$
 - Maximum de 40 M\$

*prévu pour les 20 premières années

Accompagnement

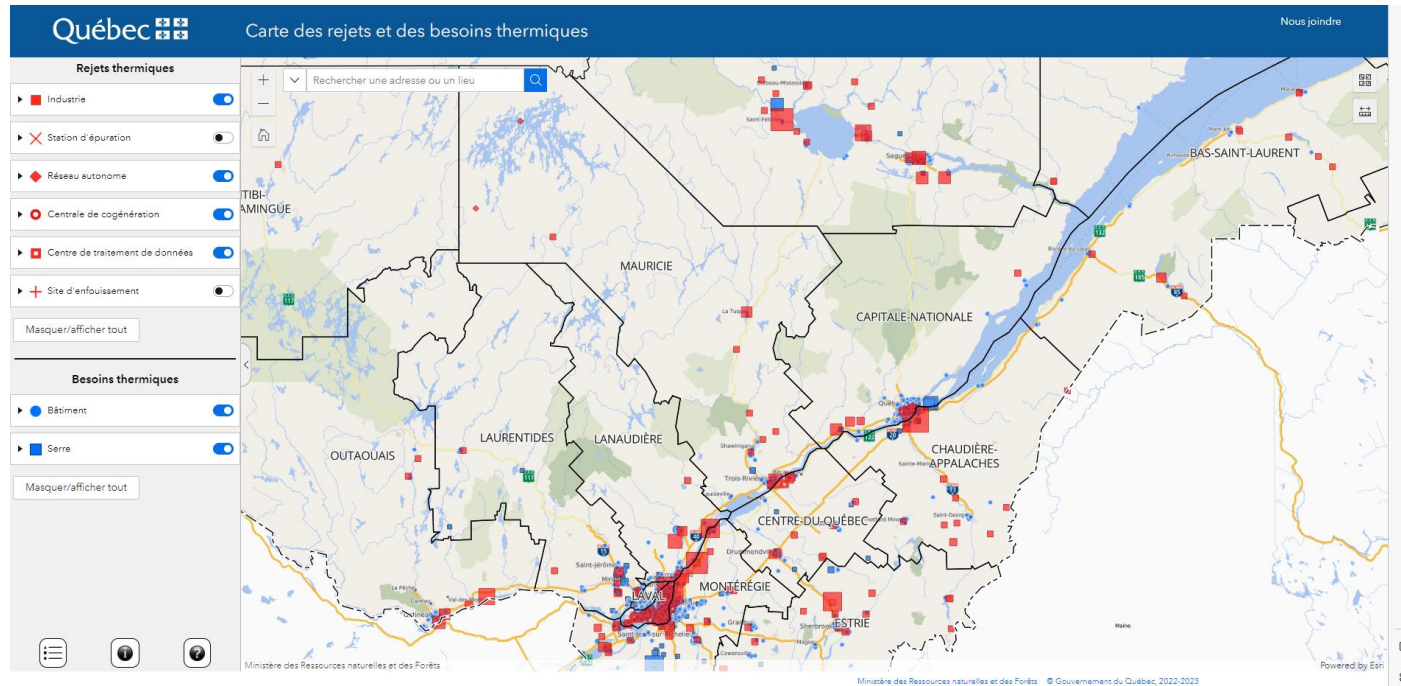


- Trouver des partenaires.
- Définir le projet et le réaliser.

Carte interactive des rejets et des besoins thermiques

6

- [Carte des rejets et des besoins thermiques \(arcgis.com\)](#)





Pour en savoir plus

Consultez :

[Québec.ca/valorisation-rejets-thermiques](https://quebec.ca/valorisation-rejets-thermiques)

Écrivez-nous :

maude.vuillemard@mern.gouv.qc.ca